

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Lundi 21 Octobre 2019

114^{ème} séance

DELIBERATION N°2019-323

**AUTORISATION D'ACQUISITION PAR L'ODARC
AUPRES DE LA SITEC
DE LOCAUX A USAGE DE BUREAUX**

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi 21 Octobre, le Conseil d'Administration de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse, s'est réuni en sa 114^{ème} séance, salle de réunion de l'OEHC à 10 H 00, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs, Lionel MORTINI, Marcel CESARI, Jean Jacques LUCCHINI, Véronique ARRIGHI, Julien PAOLINI, Rosa PROSPERI, Juliette PONZEVERA, Anne TOMASI, Jean Martin MONDOLONI, Marie Anne PIERI, Antoine POLI, François Xavier CECCOLI, Joseph COLOMBANI, François Laurent PASQUALI, Paul BIANCHI, Sébastien MERCURI, Jean François SAMMARCELLI, Toussaint FAZI, Marie Dominique CRISTINI, Dominique GIOVANNETTI, Maryline FIORENTINI, Marion MAS, François PIACENTINI, Jean Toussaint NICOLAI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Pascal CARLOTTI à Anne TOMASI
M. Pierre José FILIPPUTTI à Rosa PROSPERI
Mme Paula MOSCA à Julien PAOLINI
Mme Marie Thérèse MARIOTTI à Jean Martin MONDOLONI
Mme Valérie BOZZI à François Xavier CECCOLI
Mme Laetitia SIMONI à Paul BIANCHI
M. Jean Baptiste LECCIA à Maryline FIORENTINI

Etaient absents :

Mmes et Mrs Jean Guy TALAMONI, Paul PARIGI, Julie GUISEPPI, Jeanne STROMBONI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Pierre ACQUAVIVA, Stéphane PAQUET, Jean Baptiste DE PERETTI DELLA ROCCA, Vincent BERETTI, Anthony BARTOLI, Marie-joseph ALFONSI, Marie SIMEONI.

Etaient également présents :

MME Marie Pierre BIANCHINI, Directrice par Intérim,
Mme Isabelle POGGI, DDTM Haute Corse
Mme Véronique COLONNA, représentant le Délégué en charge de la Tutelle
M. Toussaint ROSSI, Payeur de Corse
Mme Pascale GIOVANNETTI, Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Considérant la loi n°2002-92 en date du 22 janvier 2002 relative à la Corse,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales de Corse,

Considérant l'article 17 des Statuts de l'ODARC qui stipule que le Conseil d'Administration délibère sur les acquisitions, échanges et aliénations de biens immobiliers,

Considérant que la SITEC envisage de procéder à la vente des locaux dans un immeuble à usage professionnel dont elle est propriétaire situés 6 Avenue Paul Giacobbi à BASTIA,

Considérant qu'il s'agit de locaux à usage de bureaux de 107,28m² de superficie, au premier étage sans ascenseur composé d'un hall d'entrée, d'un couloir, de deux bureaux, de deux salles de réunion et d'un WC,

Considérant que la SITEC a adressé un courrier à l'ODARC en date du 1^{er} Septembre 2019 proposant un prix de vente de 150.000 € net vendeur,

Considérant que la valeur d'acquisition étant inférieure à 180.000€, l'avis domanial n'est pas requis,

Considérant que l'ODARC souhaite se porter acquéreur en vue de procéder à l'agrandissement des bureaux de son siège social.

Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide :

-D'approuver le principe d'acquisition auprès de la SITEC de locaux à usage de bureaux,

-D'autoriser, la Directrice par intérim de l'ODARC à signer tous actes et documents se rapportant à cette acquisition pour un montant net vendeur de 150.000€.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, moins :

- **1 non-participation :**
 - Mme Rosa PROSPERI

BASTIA, le 21 Octobre 2019

Le Président,

Lionel MORTINI

